

014

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ

Arrêté n° 009/2025

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

**Objet : Autorisation d'intervention pour les entreprises de nettoyage mandatées par les Assurances
Des logements sinistrés après incendie au 01 de la rue Trévez Brigot**

Le Maire de CROUY- SUR -OURCQ,

VU la demande formulée par les Services Techniques de CROUY SUR OURCQ

VU l'article 140 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (articles L.2131-2, L.3131-2 et L4141-2 du Code Général des Collectivités Territoriales),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le règlement portant sur la circulation publique, dans le but d'assurer la sécurité, la sûreté et la commodité de la circulation et de stationnement,

Considérant qu'un périmètre de sécurité a dû être mise en place, rue Trévez Brigot après un incendie ayant endommagé deux habitations,

CONSIDERANT que suite à cet incendie, et l'imprégnation des suies corrosives et grasses, ou suite au refroidissement de la fixation des suies sur les supports, il va donc être nécessaire pour les assurances respectives de mandater des entreprises de nettoyage afin de dépolluer, pour la sécurité, la pérennité des biens, le confort et l'hygiène, mais également pour permettre un travail plus précis des experts mandatés,

ARRETE

Article 1 : Les accès aux habitations endommagées ayant dû être neutralisés, afin de permettre un périmètre de sécurité, l'accès a été réservé qu'aux seuls experts et professionnels chargés de la mise en sécurité. Il convient donc d'autoriser également l'accès aux sociétés de nettoyage et de dépollution mandatées par les assurances respectives. Ceci vient donc compléter l'Arrêté n° 05/2025 du 17 janvier 2025.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Services Techniques, à la Police Municipale de Crouy sur Ourcq.

A CROUY SUR OURCQ, le 22 janvier 2025

Monsieur Didier MANSON
Maire de CROUY SUR OURCQ

